

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : **Autorisation à engager et payer des dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSTIAZ en 2025 avant le vote du Budget**

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être engagé : 1

FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
Membres absents excusés, sans pouvoir : 5
BOYER Corinne
BROCHET Olivier
CHAPUIS Gérard
GUILLERMET Maria
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés dont un ne pouvant être engagé, soit 23 votants

CONSIDERANT que des **dépenses d'investissement** du **Budget GITE D'HOSTIAZ** non prévues au budget 2024 et/ou que de nouvelles dépenses peuvent intervenir avant le vote du budget 2025, il est nécessaire de prévoir des crédits.

Pour mémoire, les **dépenses réelles d'investissement** du budget primitif 2024 **du Budget GITE D'HOSTIAZ** et des décisions modificatives s'élèvent au total à 12 339,79 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 3 084 € (le quart du budget 2024).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de répartir le montant autorisé **en section d'investissement du budget GITE D'HOSIAZ** comme suit :

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles – montant maximum autorisé 3 084 €** (correspondant au quart du budget 2024), **ventilé comme suit :**

Montant	Article	Affectation
3 084 €	2158 – autres installations, matériel et outillage techniques	Pour financer le changement de chaudière

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses en vue de faire face à des **investissements** avant le vote du budget 2025 **du Budget GITE D'HOSIAZ**,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSIAZ** pouvant être engagées, liquidées et mandatées est limité au quart du budget 2024, soit 3 084 €,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du Budget GITE D'HOSIAZ** fixé avant le vote du budget 2025 est de 3 084 €, selon la répartition ajustée suivante :
 - **Soit 3 084 €** ventilé sur le chapitre 21, comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

